

mort de l'Empereur Maximilien, a osé dire : Pas une faute n'a été commise ! Il était là aussi, ce marquis de Lavalette, le signataire de la trop fameuse circulaire qui glorifiait la politique des grandes agglomérations nationales, politique qui justifiait d'avance les victoires de l'Allemagne sur la France.

Hier soir, d'après l'Ordre, le prince impérial a donné connaissance de son discours aux anciens ministres présents à Chislehurst; voici leurs noms : Rouher, Chevreau, Pinard, Busson-Billault, marquis de Lavalette, comte de Casabianca, duc de Padoue, Mège, duc de Gramont, Behu, Grandperret, Guessier. Voici les noms des membres de l'Assemblée nationale qui sont présents à Chislehurst : MM. Rouher, Abattucci, Gayini, Galloni d'Istria, Arthur Legrand, Murat, de Valon, baron Eschasseraux, baron Vast-Vieux, Boffinton, Sarrette, comte Ginoux de Fermon, Martenot, Haentjens, Levort, Sens, Prax-Paris.

L'Ordre nous fait connaître encore que cinquante-cinq des préfets en exercice au moment du 4 septembre, ont assuré le prince, depuis hier, qu'il pourra un jour compter de leur part sur le dévouement avec lequel ils ont servi Napoléon III.

Le Gaulois prétend que, parmi les personnes présentes au prince impérial, il y a eu un gentilhomme bordelais qui lui a dit : « Monsieur, j'étais légitimiste; mais le comte de Chambord ne peut pas ou ne veut pas régner; je viens saluer en vous la légitimité nouvelle. »

Une pareille assertion n'a de valeur que si elle est accompagnée du nom de celui à qui est attribué un pareil langage.

Attendons-nous à rencontrer, pendant quelques jours, dans les feuilles bonapartistes, toutes sortes d'exagérations sur cette manifestation du 16 mars.

On pense que l'interpellation de l'extrême gauche n'arrivera que mercredi.

Le Français disait, il y a deux jours : « Nous touchons au moment des combats suprêmes » et décisifs.

Le discours du prince Louis Napoléon a produit mauvaise impression à la Bourse et a déterminé la faiblesse des cours.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du lundi 16 mars 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi concernant les nouveaux impôts.

M. le rapporteur Benoist-d'Azy rend compte de l'examen de l'amendement Pouyer-Quertier.

La commission a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'adopter cet amendement.

M. Pouyer-Quertier défend son amendement.

L'orateur insiste surtout sur ce point que sa combinaison tend à remplacer l'impôt du sel.

Il invoque le témoignage de Richard Cobden au sujet des inconvénients de cet impôt et plaide la cause de la classe ouvrière.

M. Pouyer-Quertier proteste incidemment contre le scrutin secret.

L'orateur conclut en déclarant que sa combinaison fournira 21 millions au Trésor.

M. Tirard combat l'amendement de M. Pouyer-Quertier.

M. Chesnelong, au nom de la commission d'accord avec le gouvernement, déclare que la ressource offerte par M. Pouyer-Quertier ne sera pas effective.

M. Pouyer-Quertier maintient son opinion.

M. Bocher reproche à M. Pouyer-Quertier d'avoir failli mettre en déficit le budget de 1871 en y inscrivant une recette imaginaire de 180 millions sur les matières premières.

L'orateur ajoute que la mesure réclamée

Vers le presbytère.

M. Germon avait à peine répondu à l'étreinte amicale du curé; il ne faisait aucun effort pour vaincre la tristesse qui le dominait de plus en plus; il entra dans la salle à manger, où le suivirent sa fille et Jacques.

Les deux jeunes gens, si joyeux quelques minutes auparavant, ne songeaient plus à rire. Jacques cherchait vainement à comprendre : ce n'était pas la première fois qu'il ne pouvait s'expliquer le caractère bizarre de M. Germon; mais les accès de misanthropie du notaire étaient devenus bien moins fréquents qu'autrefois, le jeune homme s'inquiétait de leur retour subit. Quant à Suzanne, elle eût voulu, docile à la recommandation de l'abbé, se jeter dans les bras de son père, elle n'osait pas : elle avait peur du secret qu'elle désirait si ardemment apprendre; sa jeune imagination, si innocente qu'elle fût, se faisait un monstre du mystère entrevu.

VIII

Le souper ne fut pas gai : les jeunes fiancés échangeaient quelques mots à voix basse, M. Germon garda constamment le silence. Le repas achevé, on passa, comme tous les soirs, dans le cabinet du notaire qui servait de salon; Rosalie y apporta la lampe, et comme Suzanne avait froid, la vieille bonne alluma dans la large cheminée un fagot, de sarment; la flamme brilla éclairant mieux quela lampe, la vaste et froide pièce. Mais en vain les joyeux pétilllements du bois sec résonnaient dans l'âtre, ils ne tiraient aucun de nos trois personnages de leur sombre mélancolie.

par M. Pouyer-Quertier ne pourrait produire son effet avant l'année prochaine.

L'amendement Pouyer-Quertier est rejeté par 456 voix contre 113.

M. DUCUING et de CASTELLANE présentent des amendements qui ne sont pas pris en considération.

M. MORIMOT-ARBILLEUR combat l'impôt du sel.

La discussion de l'article 11 est close.

Cet article, qui tendait à créer une surtaxe de 2 décimes sur le sel, est rejeté par 410 voix contre 270.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La discussion de l'interpellation des membres de la gauche est fixée à mercredi.

La séance est levée à 5 h. 30.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Il n'y a pas que l'industrie et le commerce proprement dits qui soient atteints par l'impôt sur la petite vitesse. Un journal spécial fait ressortir ainsi qu'il suit les charges que le prix des transports impose aux marchandises et aux matières premières agricoles :

Les uns craignent que les exportations et le transit ne soient gravement compromis, les autres montrent tout autant d'inquiétude à l'égard d'une mesure qui, depuis la matière première, sous forme d'engrais, jus qu'au produit fabriqué sous forme de sucre ou de viande, atteindrait rudement la série des objets sur lesquels s'exerce l'industrie rurale. En vain, M. Feray rappelant que pour fabriquer un kilogramme de sucre de betteraves il faut employer 29 kilogrammes de houille, de betterave et de chaux, a-t-il fait voir que le fabricant belge arrivera sur le marché français avec des sucres qui n'auront payé que la vingt-neuvième partie des frais de transport qui incombent au produit français; en vain a-t-on démontré que l'agriculture, intéressée pour près de moitié dans les transports des chemins de fer par petite vitesse, payerait environ les deux cinquièmes des vingt-cinq millions que l'on demanderait à l'impôt proposé, M. le ministre des finances et la commission ne se sont point départis de leur système.

Il est incontestable, comme on l'a dit au courant des débats, que le prix des engrais dépend en grande partie du prix du transport; que les phosphates de chaux, qui sont employés maintenant en quantités si considérables et dont l'usage se développe tous les jours, valent environ 4 fr. les 100 kilogrammes dans les Ardennes, mais que pour les transporter en Bretagne, ce qui leur coûte 3 fr. par 100 kilogrammes, ce qui équivaut à 75 p. 100 de la valeur de la marchandise; mêmes calculs et mêmes résultats pour la chaux dans les départements de l'Ouest, sans parler des combustibles et d'une foule de denrées de consommation que l'impôt grève d'autant plus qu'elles sont plus lourdes et plus encombrantes. En dépit du secours qu'au dernier moment M. Pouyer-Quertier est venu prêter à l'argumentation de M. Feray, rien n'a pu détourner le coup qui nous menaçait, et l'impôt sur la petite vitesse a été adopté par 364 voix contre 325. Il est vrai d'ajouter que la voie des articles additionnels ne nous est pas encore fermée, et que par cette fissure se glissent souvent des atténuations aux rigueurs des dispositions principales.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui d'Espagne nous font entrevoir la prochaine reprise des hostilités. La bataille qui se prépare sous les murs de Bilbao paraît devoir être décisive, et c'est dans cette prévision que républicains et carlistes concentrent dans ces parages toutes leurs forces disponibles. Jusqu'ici, l'avantage du nombre est encore aux carlistes, dont les forces s'élèvent à 35 ou 36,000 hommes. Le maréchal Serrano dispose de 34,000 hommes

Machinalement, par la force de l'habitude, le notaire s'était approché du guéridon et avait pris un journal qui y était posé; Suzanne s'était emparé de son ouvrage du soir, elle tricotait des bas pour les pauvres enfants du village. Jacques avait ouvert un livre à la page marquée la veille pour continuer à haute voix la lecture; il ne commençait pas, et le bruit des aiguilles qu'agitait vivement la jeune fille s'harmonisait seul avec le grésillement du fagot qui s'éteignait.

(A suivre).

Journal des Jeux d'Esprit et des jeux de société, 6, rue Duhamel, à Lyon. Cette publication est unique en son genre. Elle s'occupe exclusivement des récréations intellectuelles, des passe-temps instructifs et de bon goût qui peuvent rendre agréables la solitude aussi bien que les réunions de famille ou les soirées dans le monde.

Bouts rimés, vers protégés, anagrammes, tours de force poétiques, énigmes, charades, logoglyphes, mots carrés, rébus, cryptographie, calculs curieux, jeux de société parlés, jeux à gages, échecs, dames, dominos, curiosités littéraires, philologiques, scientifiques, historiques, judiciaires, faits originaux, magie des salons, etc., en un mot tout ce qui peut orner l'esprit et lui donner des armes aimables pour briller en société, se trouve réuni dans cette publication aussi curieuse que savante.

Le Journal des Jeux d'esprit paraît tous les quinze jours en livraisons de 16 pages à 2 colonnes avec couvertures. Abonnement : 5 fr. par an pour la France et l'Algérie. Étranger, 7 fr.

Adresser les abonnements en bons de poste (ou timbres poste avec 25 c. en plus), à M. L. Germet-Perrier, rue Duhamel, 6, à Lyon.

et de 90 canons. Des deux côtés les forces seront à peu près égales, lorsque le général Loma, avec sa colonne, aura fait son apparition sur le théâtre de la guerre; mais l'avantage des positions et des troupes restera à l'armée royale.

Un télégramme de Bayonne en date du 13 dit que le général Loma est parti de Saint-Sébastien par mer pour Santona. De là il se rendra à Miranda pour prendre le commandement d'un corps d'armée qui attaquerait les carlistes par derrière. Ce corps d'armée compterait de 8 à 10,000 hommes. Nous avons déjà parlé de ce projet, que le manque d'hommes avait provisoirement fait abandonner.

A Madrid, on semble reprendre courage sur les faux rapports qu'on y envoie du Nord. C'est ainsi qu'on fait accroire aux bons habitants de la capitale que les carlistes commencent à manquer de ressources, et qu'ils ont à peine pour huit jours de vivres ! Le télégraphe aura peut-être confondu Bilbao avec les carlistes.

Il se confirme que la ville importante de Suca est occupée par les forces carlistes de Corredor. C'est la ville la plus riche et la plus carliste de Jucar.

On écrit à l'Union du quartier général de don Carlos :

« Bilbao n'est plus qu'un amas de décombrés, et cependant la résistance continue; nos ennemis ne se font pas illusion, ils savent très bien que la prise de cette ville amènera notre triomphe; Dieu fasse qu'il soit prochain ! »

— Nous recevons de Perpignan la dépêche suivante, datée d'aujourd'hui à 9 heures du matin :

Officiel. — Victoire remportée par Saballs, près d'Olot; général Nouvilas prisonnier avec sa colonne de 2,500 hommes, 4 canons, 130 chevaux.

La même nouvelle est transmise de Figuières à l'Agence Havas en ces termes : « Saballs, repoussé d'Olot, a surpris et fait prisonnier le général Nouvilas et toute la colonne avec laquelle il se rendait au secours de cette ville. »

LA FAIM EN ITALIE. — La malheureuse Italie est menacée du même sort qui pèse sur l'Inde. Les journaux transalpins ouvrent dans leurs colonnes une chronique spéciale intitulée : *La Faim en Italie*.

Des désordres graves ont éclaté à Carrara par suite de la cherté des vivres.

A Massa, trois individus âgés d'environ 40 ans se présentèrent à une petite ferme près de la ville et dirent au paysan du lieu : « Nous avons faim, nous venons de Bologne et nous cherchons à nous en aller de l'Italie, mais à présent nous avons faim, nous demandons du pain. » Le bon paysan fit asséoir les étrangers à sa table et partagea avec eux son pain de maïs.

A Plaisance les gardes de l'octroi refusent de continuer leur service parce que les habitants les ont menacés de mauvais traitements, s'ils continuent à faire payer les droits sur les denrées qui entrent en ville.

On écrit de Palerme que les assaillants de ces derniers jours ne sont que le prélude de désordres beaucoup plus graves qu'occasionnera la cherté du pain.

Est-ce aveuglement, est-ce impuissance ? nous l'ignorons, mais nous constatons avec tristesse qu'aucune autorité, ni municipale, ni gouvernementale, ne s'est jusqu'à présent occupée sérieusement de la question alimentaire.

On a grand tort, car la faim est mauvais conseiller.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Poursuite d'une circonstance imprévue, la séance du conseil municipal qui devait avoir lieu ce soir, est remise à demain mercredi, 7 heures et demie du soir.

La Commission parlementaire pour les évaluations cadastrales a été nommée samedi. Trois députés du Nord, MM. Brame, Leurent, Maurice, en font partie.

Voici la composition de celle qui est chargée de l'examen du projet de loi sur la convention entre la France et la Belgique, pour le raccordement, à la frontière, des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin :

1er bureau, M. de Rodez-Bénavent. — 2e, M. de comte de Melun. — 3e, M. Testelin. — 4e, M. Baucarne-Leroux. — 5e, M. Bin de Bourdon. — 6e, M. de Lagrange. — 7e, M. Tessier de Bort. — 8e, M. Bottiau. — 9e, M. des Rotours. — 10e, M. de Tillancourt. — 11e, M. Duréault. — 12e, M. Leurent. — 13e, M. Ancel. — 14e, M. Godin. — 15e, M. Théry.

Le Journal officiel n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

C'est dans la maison d'habitation de M. Isaac Holden qu'a éclaté l'incendie dont nous avons parlé hier et non pas, comme on l'a dit, dans la fabrique, qui en est éloignée de près de 200 mètres, et qui n'a couru aucun danger.

C'est un enfant qui a occasionné cet incendie; en voulant allumer deux becs de gaz placés de chaque côté d'une fenêtre, elle laissa tomber quelques allumettes enflammées sur des matelas qui prirent feu aussitôt. L'enfant s'enfuit sans rien dire, et c'est ainsi qu'on ne s'est aperçu du danger que lorsque deux chambres étaient en flammes.

La perte pour le mobilier est évaluée à 6,000 fr. et à 4,000 pour le bâtiment.

Une dépêche reçue hier, annonce la mort imprévue d'un Lilleois, M. LaJureau, médecin principal, chargé, comme mé-

decin en chef, du service de l'hôpital militaire de Nancy.

M. le docteur Ladureau comptait de très-honorables services dans l'armée, et avait fait de nombreuses campagnes.

Nous avons rapporté, il y a deux jours, qu'un magasin d'horlogerie avait été complètement dévalisé à Menin. Nous apprenons aujourd'hui que notre police vient d'arrêter une femme nommée Marie Delbecq, qui est accusée de complicité dans ce vol et de recel. Elle a été surprise cherchant à vendre une certaine quantité de bijoux.

Un jugement du tribunal correctionnel de la Seine prononce contre Renaut, de la Nonce, Guy et Delrue, plusieurs condamnations importantes pour faits de détournements relatifs au ravitaillement de la capitale, et spécialement de livraisons de pommes de terre.

Comme beaucoup de ces livraisons ont eu lieu dans des villes du département du Nord, le tribunal a ordonné l'insertion intégrale du jugement dans deux journaux se publiant l'un à Dunkerque, l'autre à Lille, aux frais des condamnés.

On lit dans le Propagateur :

Une légère secousse dirigée de l'Ouest à l'Est a été ressentie dans une partie d'Aubertchâteau jeudi dernier, vers midi. Cette secousse, qui a produit une certaine émotion sur son parcours, a été surtout sensible dans l'intérieur des maisons et établissements. Beaucoup de personnes sont sorties, se demandant ce qui était arrivé; les ouvriers d'un fossé sont remontés plus tôt que de coutume, effrayés du bruit qu'ils avaient entendu.

Est-ce un véritable tremblement de terre ? C'est ce que de plus amples renseignements permettront d'établir.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille BERTON-TIBERGHIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JUDITH TIBERGHIEN, veuve de Monsieur PHILIPPE-JOSEPH BERTON, décédée à Roubaix, le 16 mars 1874, dans sa 88^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 18 courant, à neuf heures, en l'Eglise Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 82.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis important.

Billets de banque, matière d'or ou d'argent. La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder ainsi la responsabilité des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 francs.

L'Administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

Faits Divers

Le nommé Moutarde, détenu à la prison des chantiers, de Versailles, pour crime de droit commun et participation à l'insurrection de la commune s'est évadé. Il était parvenu à s'emparer d'un gros marteau et à faire dans le mur un trou communiquant avec l'égout de la rue de la Paille-d'Oie. Une femme l'avait pris pour un ouvrier travaillant à réparer l'égout.

Le Pays de Caux, journal de Saint-Valéry, annonce que l'équipage de la goëlette Marie, dont on a annoncé le naufrage à Wells-Est-Sand, a été rapatrié mercredi soir, sauf le capitaine Cattelle, qui n'est revenu que vendredi. La cargaison est perdue et le coque a été délaissé aux aseureurs.

Une lettre adressée de Guéret à la Gazette des Tribunaux, nous donne de nouveaux détails sur les forfaits qui viennent d'épouvanter la Creuse :

Notre département vient d'être le théâtre d'une série de crimes accomplis dans les conditions les plus dramatiques par un seul individu.

Ce criminel s'appelait Eugène Bellivier. C'était un riche propriétaire de la commune de Sordant, qui habitait un de ses domaines à Villechâteau, hameau de ladite commune. Il paraît que cet individu, à la suite de discussions d'intérêts pécuniaires, avait voué une haine implacable à un oncle, à une tante et à ses soeurs qui étaient mariées

dans les villages voisins. C'était un homme au teint bilieux, au caractère sombre et taciturne.

Pour satisfaire ses projets de haine et de fureur, qu'il méditait depuis longtemps, Bellivier réussit à envoyer sa femme chez ses parents, pour y passer la nuit du 8 au 9 mars courant, et il resta seul avec ses deux enfants, dont l'un âgé de sept ans, et l'autre de quatre ans. Que se passa-t-il après le départ de l'épouse Bellivier dans l'esprit de ce misérable ? Fut-il pris de quelque accès de folie furieuse ? Ou accomplit-il froidement ses crimes ? Toujours est-il que, de dix heures du soir à deux heures du matin, il aurait commis une série de forfaits inouis.

D'abord, vers dix ou onze heures, il a étranglé dans leur lit ses deux pauvres petits enfants, de ses propres mains, alors que ces deux infortunés créatures reposaient l'une à côté de l'autre, sous l'influence du premier sommeil. Puis Bellivier, sortant de son habituel, est allé mettre le feu vers onze heures ou minuit, aux bâtiments du sieur Clémenson, propriétaire dans un village voisin à Mainianges.

Bellivier, poursuivant sa course criminelle, s'est ensuite rendu au village du Petit-Chiroux, vers minuit ou une heure du matin, et a essayé d'assassiner sa mère; après l'avoir laissée pour morte, et croyant son forfait consommé, il a mis le feu à la maison paternelle, et quelque instants après, le hameau du Petit-Chiroux était en feu. Fort heureusement, la mère de Bellivier a pu être secourue et est hors de danger.

Puis Bellivier a disparu.

Dans la matinée du 6 mars, on a retrouvé le cadavre de ce grand coupable.

Inutile de dire que ces crimes et ces sinistres ont jeté la consternation dans la commune de Sordant. Toute la population est terrifiée. Les villages de Mainianges et du Petit-Chiroux sont en cendres, et à peine si les malheureux cultivateurs qui les habitaient, et dont les maisons étaient couvertes en chaume, ont pu sauver quelques pièces de bétail. Tout a été détruit en moins de trois heures.

LE CZAR EN HOLLANDE. — Si nous devons en croire, le Haagsche Nieuwsbode, le czar visiterait la Hollande au commencement du mois prochain. S. M. de toutes les Russies devant se rendre à la cour de la reine Victoria, viendrait s'embarquer à l'Essingue. On attendrait pour la fin de ce mois la flotille, qui doit accompagner le steamer Livadia, à bord duquel l'Empereur passerait en Angleterre.

LA MORT ENTRE QUAND MÊME. — A Tilbourg, dans le Brabant septentrional, est mort subitement, l'autre jour, un excentrique dont Champfleury, s'il l'avait connu, n'eût pas manqué de s'emparer pour sa galerie de personnages burlesques. Dans une position de fortune assez belle, il s'imaginait que tout le monde voulait l'assassiner pour lui voler son argent. Il n'y a là rien de bien extraordinaire, et les exemples de maniaques de cette espèce ne manquent point, mais voici qui est plus singulier. Mon individu avait fini par se confiner chez lui et par fortifier et barricader sa maison ni plus ni moins qu'une véritable forteresse.

Les portes, les fenêtres et même les murs de certaines chambres étaient revêtus de plaques de tôle épaisses. Il y avait dans les corridors des palissades et des chevaux de frise, et de lourdes chaînes étaient tendues devant toutes les issues. Sa chambre à coucher était une véritable casemate. C'est là qu'on l'a trouvé mort d'apoplexie foudroyante. On a eu toutes les peines du monde à y pénétrer.

Il y avait dans cette chambre des armures complètes en cuivre et il en portait une au moment de son décès. On y a découvert, en outre, des fusils, des carabines et des pistolets, des piques, des épées et des sabres de cavalerie. On a trouvé jusqu'à des boîtes en cuivre et une couverture en tôle pour le lit. Rien de plus singulier que ce caparname, moitié arsenal, moitié magasin de bric-à-brac.

Le coffre-fort, placé tout près du lit, était bourré de sacs d'argent, de liasses de billets de banque et d'actions industrielles et autres.

Ce malheureux, auquel on ne connaissait pas le moindre héritier, vivait d'un morceau de pain et de pommes de terre.

LE SIROP DE LA PATE DE SÈVE DE PIN maritime de LAGASSE sont reconnus comme les pectoraux les plus efficaces contre les toux, rhumes, catarrhes, gripes, coqueluches, irritations de la poitrine, etc. C'est qu'ils contiennent les principes balsamiques et résineux du pin maritime, à qui les médecins attribuent la plus grande efficacité contre les maladies des voies respiratoires. — Dépôt dans les principales pharmacies. — Roubaix, dépôt, pharmacie COLLE. 5770.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

La jeunesse de Louis XIV.

Un public d'élite se pressait hier soir dans l'enceinte du théâtre de l'Odéon. Les habitués des premières n'étaient pas seuls, tous les amis, et ils sont nombreux, d'Alexandre Dumas père et de son fils avaient tenu à honneur d'apporter leur part d'applaudissements au seul drame de Dumas qui n'ait jamais passé devant les parisiens. La Jeunesse de Louis XIV a eu, à Bruxelles, ses premières représentations successives, elle en obtiendra davantage à Paris, car le succès a été aussi réel que mérité.

La jeunesse de Louis XIV commence aux dernières années de la régence d'Anne d'Autriche pour finir à l'avènement réel de Louis au pouvoir. Les amours du jeune roi et de la nièce du cardinal Mazarin, Marie de Mancini, en composent l'intrigue; mais plusieurs scènes épisodiques en font une peinture saisissante des mœurs royales et de la politique du temps. Louis aime avec passion la belle Mancini et il est bien décidé à l'épouser, à la grande joie du cardinal; mais les protestations de sa mère, lorsqu'il découvre, avec autant de colère que de désespoir un rival dans la personne du comte de Guiche.